

**Mairie de Soleilhas**  
59 rue Clastre  
04120 SOLEILHAS  
04.92.60.42.87  
contact@mairiesoleilhas.fr

**ARRETE MUNICIPAL N°2025-38**  
**Autorisation Occupation Temporaire du domaine public AOT**

**Travaux 122 Rue Du Four**

**Échafaudage**

**Du mardi 19 aout 2025 et ce pour 60 jours**

**Le Maire de la commune de Soleilhas :**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212.1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire et L.2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police en matière de circulation et de stationnement,

**Vu** le Code de la Route, et de la Voirie Routière,

**Vu** la demande présentée par l'entreprise Les Bâtiments de Provence, représentée par **M CHABANE Kalim 04120 Castellane**, par le CERFA 14023 en date du 15/08/2025,

Considérant qu'en raison des travaux portant sur la bâtisse **122 rue du Four**, pour le **PC 004 210 24 00001**, au nom de **Monsieur Franzella Charles, l'entreprise de maçonnerie Les Bâtiments de Provence 04120 CASTELLANE** a besoin de déposer des marchandises et échafaudages, et démarrer les travaux,

---

ARRETE

---

**ARTICLE 1** **Monsieur Chabane** est autorisé à déposer des marchandises et échafaudages nécessaires aux travaux **122 Rue du Four**, et entreprendre les travaux, du mardi 19 aout 2025 et ce pour 60 jours. L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier, ainsi que l'accès aux riverains.

**ARTICLE 2** : la signalisation appropriée, tant avancée que de position est de la responsabilité de l'entreprise **maçonnerie Les Bâtiments de Provence** qui réalise les travaux. Elle sera mise en place, entretenue et déposée par **l'entreprise maçonnerie Les Bâtiments de Provence**. La signalisation sera posée sur des panneaux amovibles. Elle sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La signalisation devra être en permanence adaptée aux différentes phases du chantier. Elle sera déposée par **l'entreprise maçonnerie Les Bâtiments de Provence** chargée des travaux, dès qu'elle n'aura plus son utilité.

**ARTICLE 3** : RESPECT ET INTEGRITE DU DOMAINE PUBLIC

Par ailleurs, l'autorisation d'occupation du domaine public est accordée sous réserve du respect de l'intégrité des sols, du mobilier urbain compris dans l'emprise de l'autorisation.

L'entrepreneur prendra toutes les précautions afin de limiter les chutes de matériaux sur les voies publiques empruntées par son matériel.

Les opérations de nettoyage consécutives à l'occupation du domaine public sont à la charge du pétitionnaire. En cas d'anomalie, la Commune de Soleilhas se réserve le droit de facturer les opérations de remise en état ou de nettoyage nécessaires.

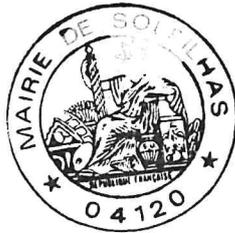
**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera notifié à la population de Soleilhas par affichage aux lieux habituels et également affiché à chaque extrémité du chantier.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Castellane.
- L'entreprise concernée

Fait à Soleilhas, le 19 aout 2025,

**Le Maire,**  
**Jean-Pierre LOMBARD**



## Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11  
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14023\*01

### Le demandeur

Particulier  service public  maître d'oeuvre ou conducteur d'opération  entreprise

Nom Les Batiments de Provence Prénom : .....  
 Dénomination : SARL Représenté par : Chabane Kalim  
 Adresse Numéro : 1 Extension : ..... Nom de la voie : Z.A Rte de grasse  
 Code postal 04120 Localité : Castellane Pays : FRAUCE  
 Téléphone 06 84 76 44 89 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
 Courriel : LesBatiments.deprovence @ orange.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
 Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....  
 Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
 Courriel : .....@.....

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
 Hors agglomération  En agglomération   
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
 Adresse Numéro : 122 Extension : ..... Nom de la voie : Rue du Four  
 Code postal 04120 Localité : SOLEIHAS  
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : 00421024 ..... 00001  
 Référence cadastrale : Section(s) : ..... Parcelle(s) : ..... Lieu-dit : .....

### Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux  <sup>(1)</sup>

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	..... mètres	..... mètres	..... mètres

Dépôt ou Stationnement  <sup>(2)</sup> Saillie ou Surplomb  <sup>(2)</sup> Aménagement d'accès  <sup>(2)</sup> Ouvrages divers  <sup>(1)</sup>

Station service  Renouvellement  Création

Autres  Toiture, FACADE

Date prévue de début d'application 18 08 2025 Durée d'application (en jours calendaires) : 60

**Nota :** Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

<sup>(1)</sup> Compléter le cadre ouvrages divers <sup>(2)</sup> compléter le cadre correspondant



**Dépôt ou stationnement** <sup>(2)</sup>

Demande initiale  Prolongation  référence du permis de stationnement : .....

Nature du dépôt { Matériaux  Benne  Grue  Etalage   
ou { Echafaudage  Mobilier urbain  Terrasses de café  Vente le long de la voie ou sur aire de service   
stationnement { Autres (à préciser)  : .....

**Saillie ou surplomb** <sup>(2)</sup>

Largeur : de la voie \_\_\_\_\_ mètres de la saillie \_\_\_\_\_ mètres  
des trottoirs \_\_\_\_\_ mètres Hauteur sous saillie \_\_\_\_\_ mètres

**Aménagement d'accès** <sup>(2)</sup>

Avec franchissement de fossé  : Diamètre du tuyau \_\_\_\_\_ millimètre Longueur \_\_\_\_\_ mètres  
Distance par rapport à l'axe de la chaussée \_\_\_\_\_ mètres Nature du tuyau : .....

Sans franchissement de fossé  Largeur de l'aménagement \_\_\_\_\_ mètres

**Ouvrages divers** <sup>(1)</sup>

Travaux sur ouvrages existants  Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :  
Eau potable  Eaux pluviales  GDF  Opérateurs réseaux   
Eaux usées  EDF  Autres (à préciser)  : .....

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	_____ mètres	_____ mètres
Tranchée transversale	_____ mètres	_____ mètres
Fonçage	_____ mètres	_____ mètres

Aménagement de surface ou équipements :  
Stationnement  Arrêt bus  Passage supérieur ou inférieur  Équipements de la route   
Autres (à préciser)  : .....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

- 1 - Pour toute demande  
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000<sup>ème</sup>  <sup>(3)</sup> Photos
- 2 - Pièces complémentaires par nature de demande
- 2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb  
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50<sup>ème</sup>
- 2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine  
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50<sup>ème</sup>   
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50<sup>ème</sup>
- 2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 15 08 2025

Nom : Chabane Prénom : Kalem Qualité : Béran

**Les Bâtiments de Provence**  
Construction et rénovation  
04 20 08 11 00  
Siret: 75395626700011

(3) Extrait cadastral ou équivalent

